

Séance du 18 octobre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué ; Mme Boé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FINANCES** – Exercice 2012 - Subventions aux associations.

Il convient que le conseil municipal se prononce sur quelques demandes nouvelles de subventions transmises par plusieurs associations et qui concernent soit leur fonctionnement courant, soit des projets spécifiques.

Subventions de fonctionnement

→ Les Escumayres Talasta : 1 000 € pour la réalisation durant les Escales marines d'animations sur le quai Edmond Foy et l'accompagnement du départ des vieux gréements.

→ Comité d'Action Sociale du personnel : 5 000 € à titre de complément pour le fonctionnement global.

→ Association Sportive Bayonnaise : 20 000 € de complément de fonctionnement au titre de la saison 2011-2012.

→ Caisse d'Allocations Familiales de Bayonne: 12 000 € de complément au cofinancement de la crèche Pirouette au vu du budget rectificatif transmis.

Subventions d'aide à l'installation

→ Association Txirrind'Ola : 4 000 € au titre d'aide exceptionnelle à l'installation initiale, notamment pour aider à l'achat de petit matériel de réparation de vélos.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions de financement conclues avec le Comité d'Action Sociale du personnel et l'Association Sportive Bayonnaise.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.